

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_023

REGLEMENT DES MARCHES FORAINS

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 17 mars 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle GRELLIER à Eric DUMOULIN, Inès de MARCILLAC à Véronique LIGNIER, Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Sandrine COMBASTEIL à Cécile DELAUNAY, Christelle HANNEBELLE à Vincent GRZECZKOWICZ, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Aymeric TONNEAU à Arnaud BEAUVOIR, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Levon MINASSIAN

Secrétaire :

Emmanuel LOEVENBRUCK

Les 27 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la commune de Chatou a changé de délégataire dans le cadre de son contrat de concession de gestion des marchés forains.

Il est apparu utile pour les deux partenaires de modifier le règlement des marchés forains qui date de 2010 et qui ne prend pas en compte, entre autres, les nouveaux périmètres des marchés, les stationnements des commerçants, la gestion des collectes de déchets et les nouveaux équipements de vente des commerçants non sédentaires.

En effet, avec la réhabilitation du quartier Cœur d'Europe, le marché Maupassant a changé de structure et depuis 2010, le marché Berteaux s'est étoffé.

La commune a donc décidé de faire peau neuve et d'établir un nouveau règlement des marchés forains qui sera mis en place au 1^{er} avril 2023 en concertation avec les représentants des commerçants non sédentaires et le délégataire des marchés.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Tourisme - Événementiel municipal et Développement Economique et Commercial en date du 15 mars 2023,

Considérant les différents changements d'aménagement urbains effectués et en cours,

Considérant l'évolution des modes de fonctionnement des marchés forains,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la mise en place d'un nouveau règlement des marchés forains à compter du 1^{er} avril 2023,
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit règlement des marchés forains.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 27/03/2023